

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE GOMOTORS

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de sa commande. La validation de la commande vaut donc acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. GOMOTORS se réserve le droit de les modifier à tout moment; seules les conditions générales en vigueur au moment de la commande sont applicables.

## 1- COMMANDE

1.1. GOMOTORS agit en son nom propre et pour son compte et les notices, prospectus, dépliants, catalogues, tarifs, publicités ont valeur contractuelle.

1.2. La commande entre en vigueur à la signature du bon de commande par les deux Parties dont un exemplaire sera remis au client.

1.3. GOMOTORS s'engage à livrer un véhicule conforme au modèle indiqué dans le bon de commande. Le client est notamment informé que le Constructeur peut modifier, selon la date de fabrication, certaines spécificités accessoires du véhicule sans que ces évolutions puissent affecter la validité de la commande dès lors que le véhicule livré est conforme aux dispositions figurant au recto.

1.4. En cas de vente à distance, Le client est tenu de fournir toutes informations nécessaires à la livraison : adresse, code d'accès, étage, N° de téléphone auquel il peut être joint dans la journée pour prise de rendez vous ... Dans ce cas, GOMOTORS accuse réception de la commande au client par l'affichage du numéro de commande et par l'envoi d'un e-mail reprenant cet élément. La commande du client ne sera considérée comme acceptée qu'après sa validation par GOMOTORS.

## 2- PRIX

2.1. Les prix figurant sur les catalogues ou autres documents ne sont donnés qu'à titre indicatif, seul le tarif GOMOTORS en vigueur au moment de la signature de la commande est applicable.

2.2. Le prix est payable au comptant à la commande.

2.3. Les prix s'entendent nets, c'est-à-dire hors frais et débours (notamment immatriculation, accessoires et transport). Le client peut confier à GOMOTORS certaines prestations complémentaires auprès d'organismes publics, notamment d'immatriculer le véhicule. GOMOTORS agit alors en qualité de mandataire du client et bénéficiaire du remboursement intégral des sommes engagées, conformément aux articles 1999 et suivants du code civil, qui seront facturées de manière distincte de la rémunération éventuelle de ce service. Sauf disposition légale contraire, les débours facturés ne constituent que des provisions. Le prix de vente, hors taxes et hors débours, du véhicule est garanti au client pour toute livraison effectuée ou stipulée dans les trois (3) mois à compter de la signature du bon de commande. Sauf cas de force majeure, toute livraison n'ayant pu être effectuée dans le délai prévu en raison d'une cause non imputable au client bénéficie d'une garantie de prix jusqu'à sa mise à disposition. Si ce retard est imputable au client, GOMOTORS se réserve le droit de lui appliquer les majorations postérieures de prix du constructeur.

Cette garantie de prix ne couvre pas les augmentations de prix rendues nécessaires par des modifications techniques résultant d'une évolution des dispositions légales postérieurement à la commande sous réserve de son parfait encaissement. GOMOTORS se réserve alors le droit de répercuter le coût de ces modifications techniques sur le prix de vente du matériel, dont le client s'engage à payer le prix.

## 3- LIVRAISON

3.1. La livraison est faite auprès d'un concessionnaire agréé GOMOTORS, au plus tard dans les quinze jours qui suivent la date convenue. A défaut pour le client de prendre livraison dans ce délai, GOMOTORS pourra lui facturer des frais de gardiennage.

Le concessionnaire agréé GOMOTORS effectuera tous les contrôles nécessaires pour la mise en route du véhicule vendu.

3.2. Le délai de livraison sera, en cas d'événement constituant un cas de force majeure (notamment grève, incendie, émeute, accident, retard de livraison du fournisseur...), prorogé au bénéfice du client comme de GOMOTORS d'une durée égale à l'événement. En cas de retard de livraison, non lié à un cas de force majeure, GOMOTORS ou son concessionnaire agréé en informera le client dans les meilleurs délais. Si ce délai est supérieur à 3 mois le client pourra soit annuler sa commande avec restitution de son acompte, soit maintenir la commande en acceptant de proroger le délai de livraison. En tout état de cause, GOMOTORS ou son concessionnaire agréé ne sont jamais tenus d'indemniser tout éventuel dépassement de délai de livraison.

3.3. Sauf disposition légale contraire, GOMOTORS ou son concessionnaire agréé peut retenir le véhicule vendu jusqu'au parfait et total encaissement du prix de vente. En cas de paiement par chèque, le délai de livraison stipulé dans le bon de commande sera de plein droit prorogé jusqu'à complet encaissement du chèque. GOMOTORS ou son concessionnaire agréé s'engage à remettre à l'encaissement ledit chèque dans les plus brefs délais.

3.4. Si le client ayant commandé un véhicule à crédit dans les conditions prévues par la loi n° 78-22 du 10 janvier 1978 souhaite être livré immédiatement, il pourra réduire son délai de rétractation de sept jours à trois jours à condition toutefois qu'il le mentionne expressément sur le bon de commande en recopiant, datant et signant les termes indiqués. Le client ou l'établissement financier doit payer le solde du prix à la livraison du véhicule, et avant l'accomplissement des formalités d'immatriculation par GOMOTORS, ou son concessionnaire agréé, si le client leur en a confié la charge. Le client ne pourra pas opposer à GOMOTORS ou son concessionnaire agréé la souscription d'un crédit s'il ne l'en a pas informé au moment de la commande.

3.5. En cas de vente à distance, GOMOTORS ne pourra être tenu pour responsable des conséquences dues à un retard d'acheminement.

## 4- ANNULATION RESOLUTION

4.1. La commande sera annulée de plein droit, sans indemnité

4.1.a. En cas de force majeure ou d'arrêt de la fabrication du véhicule rendant matériellement impossible la livraison du véhicule commandé. GOMOTORS devra en informer dans les meilleurs délais le client.

4.1.b. Si dans le cadre d'une vente à crédit telle que spécifiée au bon de commande, le client n'a pu obtenir le crédit demandé ou exerce son droit de rétractation dans les conditions légales. Cette faculté ne concerne pas les achats effectués dans le cadre d'une activité professionnelle au sens du Code de la Consommation. GOMOTORS ou son concessionnaire agréé restitueront dans les meilleurs délais l'acompte versé.

4.2. Le contrat de vente pourra être résilié:

4.2.a. Par le client, par lettre recommandée avec avis de réception, en cas de dépassement de 3 mois de la date de livraison contractuellement fixée, non lié à un cas de force majeure. Cette résiliation donnera lieu à la restitution sans délai par GOMOTORS au client de l'acompte versé.

4.2.b. Par GOMOTORS ou son concessionnaire agréé: soit sans aucune formalité, en cas d'incident, partiel ou total, des moyens de paiement remis par le client, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, soit à défaut pour le client de prendre livraison du véhicule dans les 7 jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception le mettant en demeure de prendre livraison du bien commandé. GOMOTORS ou son concessionnaire agréé conserveront l'acompte versé à titre de dédommagement.

4.3. En cas de vente à distance, En application de l'article L 121-20 du code de la consommation, le client dispose d'un délai de sept jours à compter de la livraison des produits commandés, pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. Les frais de retour restent toutefois à la charge du client. Les coûts seront automatiquement déduits des sommes à rembourser, sans bénéfice de discussion pour l'acheteur.

Si le client use de ce droit de rétractation, le retour des produits doit s'effectuer dans leur emballage d'origine, en parfait état, accompagnés de tous les accessoires et notices éventuels en parfait état de revente, avec l'indication de la facture à laquelle les produits se rapportent.

Le remboursement sera effectué dans un délai maximum de trente jours à compter de la réception du retour et de sa parfaite conformité aux conditions de retour énumérées dans les alinéas 4.3 et 4.4 des présentes conditions générales de vente.

Le remboursement peut se faire par crédit sur le compte bancaire de la carte utilisée pour le règlement, par chèque bancaire libellé à l'ordre du client ou par virement bancaire sur le compte du client.

4.4. Tout produit retourné à GOMOTORS endommagé, incomplet, absent ou dont l'emballage d'origine aura été détérioré, ne sera ni remboursé ni échangé et sera réexpédié au client, aux frais de ce dernier. GOMOTORS se réserve en outre le droit de ne pas accepter le produit en cas d'absence des accessoires mentionnés dans la fiche technique du produit.

4.5. GOMOTORS recommande au client d'effectuer le retour de ses produits muni d'une assurance complémentaire lui garantissant, le cas échéant, l'indemnisation des produits à hauteur de leur valeur marchande réelle en cas de perte ou de détérioration du ou des colis.

## 5- GARANTIE

5.1. Garantie légale: le client d'un matériel bénéficie, en tout état de cause, des garanties légales notamment en cas de défaut ou de vices cachés du véhicule vendu (art. 1641 et suivants du Code Civil) ou de non-conformité (article 1601 et suivants du Code civil et L.21-I et suivants du Code de la consommation).

Article L.21-1-4 du Code de la consommation: « GOMOTORS est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L.21-1-5 du Code de la consommation: « Pour être conforme au contrat, le bien doit: »

1/ être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant:

- correspondre à la description donnée par GOMOTORS et posséder les qualités que celui-ci a présentées au client sous forme d'échantillon ou de modèle;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par GOMOTORS, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage;

2/ ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par le client, porté à la connaissance de GOMOTORS et que ce dernier a accepté. »

Article L.211-12 du Code de la consommation: « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article 1641 du Code civil: « GOMOTORS est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que le client ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648 alinéa 1° du Code civil: « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

5.2. La garantie GOMOTORS s'étend aux pièces telles que décrites dans le manuel d'entretien et de garantie remis au client au moment de la livraison du matériel vendu, et pour autant que le client se soit strictement conformé aux prescriptions énumérées dans ce manuel et notamment les contrôles et/ou révisions du véhicule. Chaque révision devra être mentionnée par l'apposition du cachet de GOMOTORS ou son concessionnaire agréé attestant que le client a procédé, dans les conditions requises, aux opérations prescrites.

5.3. Garantie Contractuelle GOMOTORS: Toute pièce d'un véhicule nécessitant une réparation ou son remplacement, résultant d'un défaut de fabrication ou d'un défaut de matériel pendant la période de garantie, à dater de sa première mise en circulation, sera réparée ou remplacée à titre gratuit par tout Distributeur agréé par GOMOTORS,

ceci sans restriction de changement de propriétaire pendant la période couverte par cette garantie.

5.3.a. La Garantie GOMOTORS couvre l'échange des pièces, qui ne sont pas d'usure, ou organes reconnus défectueux par GOMOTORS ou leur remise en état dans les ateliers ou du concessionnaire agréé (sauf restrictions particulières) ainsi que les frais de main d'œuvre occasionnés par la dépose, la remise en état et la repose, à l'exception de tous frais annexes (remorquage, immobilisation, location de véhicule de remplacement, perte de jouissance).

5.3.b. Toute pièce réparée ou remplacée pendant la période de garantie bénéficiera de la garantie restant à courir du véhicule.

5.4. Le client sera déchu de plein droit ses droits à garantie:

5.4.a. Lorsque l'avarie est due, directement ou indirectement, à un entretien défectueux, une négligence, à une mauvaise utilisation, un accident ou une collision, une utilisation intensive et anormale du véhicule, à une surcharge même passagère et plus généralement au non-respect des prescriptions figurant sur le carnet d'entretien,

5.4.b. Lorsque le véhicule a été utilisé au cours d'une compétition ou en usage sportif, quel qu'en soit le genre.

5.4.c. Lorsque le client a effectué des opérations d'entretien et de réparation auprès d'un tiers non agréé GOMOTORS.

5.4.d. Lorsque le véhicule a été transformé ou modifié et, quel que soit l'objet, la nature ou l'importance de la transformation ou de la modification.

5.4.e. Lorsque le véhicule a été utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles le produit a été conçu.

5.4.f. Les entretiens périodiques préconisés par GOMOTORS n'ont pas été régulièrement effectués selon le calendrier fixé dans le manuel d'entretien et de garantie.

5.4.g. La présente garantie ne s'applique pas aux cas suivants :  
- Aux services normaux de maintenance, y compris, entre autres, les vidanges d'huile et réglages de carburateur, de capteurs de pompe à huile, de l'allumage, des freins, de l'embrayage et/ou du jeu des soupapes;

- Au remplacement des pièces d'usure normale, y compris, entre autres, toutes les pièces en caoutchouc, bougies d'allumage, câbles, fusibles, condensateurs, pneus, tubes, garnitures de freins, plaquettes de freins, disques d'embrayage, pignons, courroie du variateur, chaîne, filtres, liquides, flexibles, balais, thermostats et cales de poussoirs, ampoules, peinture, aux batteries, et pièces de carrosserie, ....  
- Cette liste est non exhaustive.

5.5. Conditions communes aux diverses garanties contractuelles. Lorsque le client demande à GOMOTORS, pendant le cours de la garantie contractuelle qui lui a été consentie, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention du client ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

5.6. Garantie pièces détachées :

Toutes les pièces d'origine GOMOTORS bénéficient de la garantie légale. Pour que cette garantie soit valide, la pièce remplacée doit avoir été montée par un Distributeur agréé par GOMOTORS.

Lors de tout entretien ou remplacement de pièce par le concessionnaire agréé GOMOTORS, le client veillera à ce que les « packs entretiens » ou « pièces de rechange » soient agréées et d'origine GOMOTORS. Les pièces vendues au comptoir et montées par un particulier ou un professionnel non agréé par GOMOTORS ne sont pas garanties.

## 6- VENTE A CREDIT - DEMARCHAGE A DOMICILE

En cas de vente à crédit (article L. 311- 1 et suivants du Code de la consommation) ou de démarchage à domicile, GOMOTORS ou son concessionnaire agréé remettra au consommateur (article L. 121-21 et suivants du Code de la consommation) un document spécifique à sa signature préalablement à la commande rappelant les obligations légales des parties. Faute de signature de ce document par le client, la commande sera réputée sans effet.

## 7- INFORMATIQUES ET LIBERTES

Les informations recueillies aux conditions particulières ont certaines un caractère facultatif, d'autres obligations étant nécessaires pour la prise en compte de la présente commande et/ou de la garantie éventuelle. Elles sont destinées à GOMOTORS et/ou Constructeur. Le client dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut utiliser dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés qui peut être exercé par le biais du formulaire prévu à cet effet et disponible dans la rubrique "Mentions CNIL". Les données du client sont conservées confidentiellement par GOMOTORS pendant une durée de 2 ans à compter de la dernière visite sur le site.

## 8 - REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité, l'exécution ou la résolution du présent contrat relève de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Paris. Cette attribution de compétence vaut également en cas de pluralité de défendeurs, demandes incidentes, en intervention ou appel en garantie. Si l'acheteur s'adresse aux tribunaux, il doit le faire dans un " bref délai " à compter de la découverte du défaut caché (art. 1648 du Code Civil).

En cas de recherche de solutions amiables préalablement à toute action en justice, il est rappelé qu'elles n'interrompent pas le " bref délai". La garantie légale due par le vendeur n'exclut en rien la garantie légale due par le constructeur.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes conditions serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes conditions générales de vente.

(fin des CGV)